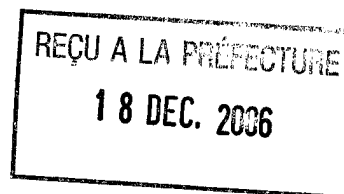


Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
du Conseil Général

N° CG 2007/I-8e/05
Séance du 14 DEC. 2006



BUDGET PRIMITIF 2007

PROGRAMME LANGUE ET CULTURE REGIONALES 2007

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la commission de l'Education et des Transports Scolaires du 21 novembre 2006 et des commissions réunies du 12 décembre 2006

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve le programme et le budget de fonctionnement Langue et Culture Régionales Programme E 058 pour un montant global de 1 530 000 € (chapitre 65 fonction 28) et 10 000 € (chapitre 67 fonction 28),
- ❖ approuve au titre du programme F027 (plan de revitalisation de l'économie) une inscription (chapitre 204, nature 20414) de 100 000 € en autorisation de programme et en crédits de paiement pour l'aide départementale complémentaire à la réalisation de locaux scolaires destinés à des classes et sections bilingues dans les écoles élémentaires et maternelles,
- ❖ donne délégation pour l'exécution du budget, la définition et la mise en œuvre du programme L.C.R. à la Commission Permanente.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet 18 DEC. 2006
Publication 29 DEC. 2006
Pour le Président du Conseil Général
Délégation



Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT

Charles BURNING

Adopté

.....voix contre
.....abstentions